



Publié le : 18/10/21 Certifié exécutoire, le Maire : 18/10/21	Déposé en préfecture le : 18/10/21 Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20211001-76902-DE-1-1
--	---



Pour le Maire et par Délégation
Priscilla DESGARCEAUX

Service :
Réf : LB/MI/MDQ

- Demande de prêt de l'exposition "Cultura Viva"-Institut occitana de cultura

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
VU la délibération du Conseil Municipal n°22, du 21 septembre 2020, déléguant au Maire une partie de ses attributions,

CONSIDERANT le CIRDOC-Institut occitana de Cultura est l'organisme public à vocation nationale et interrégionale chargé de la sauvegarde, de la connaissance et de la promotion de la culture occitane.

CONSIDERANT le CIRDOC-Institut occitana de Cultura propose aux collectivités, établissements scolaires et associations, un catalogue d'expositions itinérantes régulièrement renouvelé. Celui-ci a été pensé en vue de faire découvrir aux différents publics la richesse de la culture occitane, de diffuser les connaissances nouvelles, de promouvoir la littérature, la musique, le théâtre, les manifestations immatérielles et vivantes de la culture en langue occitane. Les expositions sont mises à disposition dans le cadre de l'offre de services aux collectivités, personne publique, entreprises et associations

DECIDE

ARTICLE 1 : La Commune accueillera l'exposition «Cultura Viva», composée de 14 autoportants 120cm x 200cm du 20/10/2021 au 22/11/2021.

ARTICLE 2 : Une convention sera signée entre la Mairie de Béziers et le CIRDOC pour formaliser les engagements des différentes parties

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 18/10/2021

Robert MENARD

